



## Emprunt seul ou co-emprunt?

Par **cynath**, le **03/01/2014 à 10:38**

Bonjour et meilleurs voeux pour cette nouvelle année  
Ma question est la suivante :  
Avec mon amie (nous vivons en union libre) nous projetons d'acquérir un bien immobilier.  
Je dispose seul d'un apport personnel, aussi nous pensions contracter un emprunt à mon seul nom. Toutefois, nous souhaiterions que chacun d'entre nous soit propriétaire du bien (en y mentionnant dans l'acte de propriété la quote part de chacun dans la mesure où je suis seul à fournir un apport personnel)  
Cette possibilité est-elle envisageable, c'est à dire que je sois seul à emprunter et que mon amie soit "propriétaire" du bien au même titre que moi dans la mesure où elle participera aux loyers mensuels de remboursement?  
Merci pour les réponses que vous apporterez à ma demande.

Par **Lag0**, le **03/01/2014 à 10:40**

Bonjour,  
Je ne comprends pas pourquoi vous voulez prendre seul l'emprunt. Surtout si, comme vous dites, votre amie participera aux remboursements...

Par **cynath**, le **03/01/2014 à 11:02**

Bonjour,  
En fait mon amie a une activité professionnelle (assistante maternelle) procurant des revenus assez aléatoires et incertains. Nous craignons que le fait d'intégrer ces éléments, dans le cas où elle devient co-emprunteuse, ne fasse augmenter substantiellement les montants des assurances du prêt (nous sommes sur le point de rencontrer un courtier afin d'envisager les différentes possibilités).  
D'où, s'il est plus avantageux financièrement

d'emprunter seul, le fait de savoir si celà a un impact sur la propriété du bien.rnrnMerci.rnCordialement.

Par **Lag0**, le **03/01/2014** à **11:07**

En théorie, cela n'aura pas d'impact sur la propriété puisque comme on dit : "le titre prime la finance".rnrnDonc c'est le titre qui fera de votre amie une propriétaire pour la part du bien qui y sera inscrite.rnrnEn revanche, par la suite, il est toujours possible de contester devant la justice cette répartition par rapport au financement réel.

Par **cynath**, le **03/01/2014** à **11:15**

Très bien, je vous remercie beaucoup pour ces précisions bien utiles lorsque l'on n'est pas de la partie!!